

CAMPING " Fleurs des champs "

Le coudinier . D114e

17120 ARCES sur gironde

TEL: 05 46 90 40 11 Fax: 05.46.97.64.45

www.campingfdc.com

Monsieur, Madame,

Suite à votre demande veuillez trouver nos tarifs, une documentation sur le camping ainsi que sa situation.

TARIF CAMPING 2008

(Juillet et Août)

Forfait 2 pers	9€
(2pers + Ivoit + carav et toile)	
Forfait 3 pers	9,90€
(3pers + Ivoit + carav et toile)	
Pers sup	2,50€
Enfant -7ans sup	1,80€
Véhicule sup	1,50€
Electricité	3,20€
Animal*	1,50€
Taxe de séjour	0€

(Hors Juillet et Août)

Forfait 2 pers	7,70€
(2pers + Ivoit + carav et toile)	
Forfait 3 pers	8,20€
(3pers + Ivoit + carav et toile)	
Pers sup	1,80€
Enfant -7ans sup	1,50€
Véhicule sup	1,30€
Electricité	3,20€
Animal*	1,30€
Taxe de séjour	0€

*Vaccination contre la rage obligatoire avec présentation du certificat à l'arrivée.

Ouverture du terrain de camping à partir du 1/06 au 15/09. Réservation recommandée pour les mois de Juillet et Août. Réservation de 12 nuits minimum du 10/07 au 15/08.

Acompte demandé 25% du coût du séjour. Réduction de 5% sur les séjours de plus de 8 nuits en juillet.

Camping classé 2 étoiles, capacité 150 pers, surface 4ha39, semi-ombragé.

Sanitaires avec eau chaude équipés de lavabos, douches, bacs à vaisselle et linge, wc, une table à repasser ainsi que des prises électriques pour rasoirs, sèche cheveux...

Situation du camping:

Dep 114e direction entre ARCES sur gironde et TALMONT sur gironde,

À 2kms (TALMONT): mer (sans baignade), pêche en mer, petits commerces de détail, restaurants, plats à emporter, marché.

Presqu'île bordée de falaises avec de petites rues piétonnières où de nombreux artisans travaillent et exposent. Eglise romane du XIIe dominant la falaise de la Gironde, musée sur l'histoire de Talmont.

À 3kms (BARZAN-plage): piscine, tennis.

Cite du fâ: Ville gallo-romain avec visite guidée des fouilles.

À 6kms (10 mns MESCHERS): station balnéaire avec baignade, plusieurs plages de sable fin, supermarché et marché. port de pêche et nautique, balade en mer organisée, visites guidées de grottes troglodytes.

À 15kms (St GEORGES de didonne et ROYAN): station balnéaire, casino, discothèque..

Aux environs : Parc zoologique à la palmyre, Pôle nature, Cité de l'huitre, activités diverses, autres plages (vaux sur mer, st palais ...). Plusieurs châteaux (La roche courbon, Le douhet), croisières fluviales sur la charente et dans l'estuaire de la gironde.

FORMULAIRE DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

NOM :

PRÉNOM.....

ADRESSE:.....

.....

.....

N° de téléphone.....

Je réserveemplacement de camping
pour:.....toile, caravane (indiquez le nombre)
pour adultes..... enfants (moins de 7ans)
(avec ou sans) électricité, (avec ou sans) animal,

séjour duà 14h

au.....à 12h.,

Acompte à verserEuros (1/4 du coût du séjour) + 28€ * pour
l'assurance vacances familiale avec enfant de moins de 18ans (celle-ci est valable pour l'année en
cours dans tous les terrains de camping) : elle inclut des garanties d'assurance dont l'assurance
annulation, responsabilité civile, individuelle accident... .

* Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance-villégiature.

J'ai déjà la carte FFCC pour 2008. Son numéro est

Je n'ai pas de carte FFCC donc, je fournis à la réservation une attestation de responsabilité civile.

Souhaits concernant votre emplacement (que nous nous efforcerons de respecter dans la mesure des
possibilités) :

.....

.....

.....

.....

Le campeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions particulières et les accepte.

Date :

Signature :

Conditions particulières

Le campeur sa famille ainsi que ses invités s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping.
L'accueil d'invités est réglementé. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire du règlement intérieur avant de
confirmer votre réservation, il vous le sera envoyé sur simple demande.

Le campeur effectue une réservation pour le nombre de personnes précisé sur le formulaire, si ce nombre est
dépasse, le propriétaire du camping se réserve le droit de demander des charges supplémentaires ou de
résilier la réservation.

Le campeur qui ne peut prendre possession de l'emplacement à la date fixée doit en informer le camping
dans les 24 heures, sous peine de devoir régler le solde du séjour réservé. Si le campeur ne se manifeste pas
dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée, La réservation devient nulle et le camping pourra
disposer de l'emplacement. L'accueil des animaux familiers sur le terrain de camping est autorisé mais aussi
réglementé. (Vaccination contre la rage obligatoire et présentation du carnet de vaccination à l'arrivée).
Certaines races de chiens d'attaque, de garde et de défense sont interdites dans les lieux publics, en cas de
doute nous consulter.